



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN  
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS  
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**



**13<sup>ème</sup> CONFERENCE INTERNATIONALE « EURO RIOB 2015 »  
SUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES EUROPEENNES  
SUR L'EAU**

\*\*\*

**Thessalonique, Grèce  
21 - 24 octobre 2015**

## **« DECLARATION Euro-RIOB DE THESSALONIQUE »**

**Version finale**

La 13<sup>ème</sup> conférence du groupe « EURO-RIOB » qui s'est tenue à Thessalonique, en Grèce, du 21 au 24 octobre 2015, à l'invitation du Ministère Grec de la reconstruction de la production, de l'environnement et de l'énergie, Secrétariat spécial de l'eau, a rassemblé 193 participants représentant des administrations nationales et des organismes de bassin ainsi que d'ONG, d'entreprises, d'organisations internationales et régionales, venus de 32 Pays (liste des pays en annexe).

Créé en 2003 à Valence en Espagne au sein du RIOB, le Groupe « EURO-RIOB » des organismes de bassin européens pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE - 2000/60/CE) vise à enrichir la mise en œuvre des politiques de l'eau en Europe, notamment par la voie de la Stratégie Commune de Mise en Œuvre (CIS – Common Implementation Strategy) à partir de son expérience concrète du terrain. Le groupe « EURO-RIOB » appuie les Pays Candidats et à diffuser les principes et outils des directives européennes liées à l'eau, en particulier vers les pays partenaires voisins de l'UE, dans les Balkans, en Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale et en Méditerranée.

Dans ce cadre et au sein du RIOB, le Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), et le nouveau Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale (EECCA – NBO), facilitent au niveau de chacune de leurs régions les échanges d'expériences et les débats sur la gestion par bassin dans un contexte européen élargi.

Le groupe « EURO-RIOB » tient des assemblées plénières annuelles : Valence (Espagne) en 2003, Cracovie (Pologne) en 2004, Namur (Belgique) en 2005, Megève (France) en

2006, Rome (Italie) en 2007, Sibiu (Roumanie) en 2008, Stockholm (Suède) en 2009, Megève (France) en 2010, Porto (Portugal) en 2011, Istanbul (Turquie) en 2012, Plovdiv (Bulgarie) en 2013, et Bucarest (Roumanie) en 2014.

Dans la prolongation du « Blueprint » de la Commission Européenne, les travaux de la 13<sup>ème</sup> conférence internationale « EURO – RIOB 2015 » à Thessalonique se sont déroulés autour de quatre tables rondes dédiées à l'actualité de la mise en œuvre pratique de la DCE et des autres directives européennes relatives à l'eau. Elles ont permis de débattre des enjeux suivants :

- Les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, la composante « eau » dans la COP 21 à Paris 2015, la préparation des 2<sup>èmes</sup> plans de gestion de la Directive Cadre Européenne (2016 – 2021);
- La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers ;
- Le financement de la politique de l'eau et les analyses économiques ;
- Les processus locaux pour l'application des directives (affluents, aquifères, baies, ...), la participation des acteurs locaux (autorités locales, agriculteurs, industriels, secteur hydro-électricité, pêcheurs, voies navigables, aquaculteurs, ONG, etc.), et l'implication du public.

Il convient de rappeler que pour les membres du RIOB, le terme « bassin » recouvre les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères, locaux, nationaux et transfrontaliers.

30 communications ont été présentées au cours de la conférence et ont donné lieu à débat.

Préalablement à la conférence EURORIOB s'est tenu un atelier préparatoire qui a permis d'échanger sur les pratiques des différents Etats-Membres, de mettre en évidence les bénéfices multiples des actions entreprises et de préparer des recommandations sur les modalités de mise en œuvre de la politique de l'eau en Europe. Les conclusions de l'atelier ont été présentées en séance plénière. L'atelier, organisé avec l'appui de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, France) fera ultérieurement l'objet d'une publication.

- **Table ronde n°1 : Les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique – volet « eau » de la COP21 de Paris 2015, préparation des 2<sup>èmes</sup> Plans de Gestion de la DCE (2016 – 2021), Intégration des problèmes de gestion quantitative ; Meilleure intégration avec les autres directives de l'UE (Directives Inondations et Stratégie Marine) et avec les politiques sectorielles de l'UE, approche multisectorielle à l'échelle des bassins, mesures de rétention naturelle des eaux, dialogue et instances de dialogue entre les communautés d'acteurs ...**

Conscients de l'importance des effets du changement climatique sur les ressources en eau, les participants considèrent que des efforts et des moyens doivent être engagés pour que les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique soient rapidement élaborées au niveau des bassins nationaux et transfrontaliers.

Lors de la préparation des 2<sup>èmes</sup> plans de gestion (2016 – 2021) et programmes de mesures, les gestionnaires ont commencé à introduire des actions en lien avec le changement climatique. Mais il convient d'ores et déjà de s'engager dans la préparation des 3<sup>èmes</sup> cycles et de faire en sorte que les mesures d'adaptation soient pensées en même temps que s'élabore le plan de gestion de bassin. Pour éviter toute redondance ou incohérence, ces mesures d'adaptation doivent faire partie des plans de gestion de bassin tels que prévus par la DCE.

De plus, une meilleure intégration avec les autres directives de l'UE notamment la directive gestion du risque inondation et la directive stratégie marine est à rechercher, tout particulièrement lors de la définition des mesures d'adaptation au changement climatique. C'est particulièrement le cas pour la préparation des Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) dans les zones identifiées comme étant soumises à un risque d'inondation potentiellement significatif. Ces PGRI doivent à la fois être coordonnés et synchronisés avec les Plans de Gestion de Bassin et être coordonnés entre eux au sein d'un même bassin, ce qui nécessite, dans le cas des bassins transfrontaliers, un effort particulier de coordination entre les Etats Membres, et, quand le bassin dépasse le territoire de l'UE, une approche conjointe avec les pays voisins de l'UE.

L'approche multisectorielle doit aussi s'entendre avec l'ensemble des secteurs économiques ayant un impact sur les territoires concernés. Les politiques sectorielles (énergie, agriculture, urbanisme, ...) et les mesures d'adaptation qui les concernent doivent aussi être intégrées et mises en cohérence avec le volet adaptation du plan.

Lors de la vingt-et-unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) organisée du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, une journée spécifique dédiée à la problématique « eau et changement climatique » aura lieu le 2 décembre. Elle permettra de faire avancer les échanges en matière d'adaptation au changement climatique dans les bassins et sera le lieu pour promouvoir le Pacte lancé à l'initiative du RIOB, intitulé « Engagements pour l'adaptation aux effets du changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères ». Ce pacte a donné lieu à de nombreux échanges au sein du réseau RIOB et avec ses partenaires depuis juin 2015.

Les membres de l'EURO-RIOB soulignent le grand nombre d'expériences engagées dans les bassins pour une adaptation au changement climatique. La publication « L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers : Leçons à retenir et bonnes pratiques » produite par la CEE-ONU et le RIOB et lancée lors du 7<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau recense et développe ces expériences positives qu'il conviendrait de diffuser plus largement notamment au sein de l'UE et dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE. Les possibilités de transfert de ces bonnes pratiques d'un territoire à l'autre doivent être étudiées et promues par les acteurs publics et privés dans le cadre d'actions multi-partenariales et transfrontalières.

Ils rappellent qu'une gestion plus intégrée au niveau des bassins versants est nécessaire pour mettre en œuvre les mesures adoptées et faire face aux multiples pressions dont celles induites par le changement climatique.

Ils soulignent par ailleurs l'importance de renforcer les processus d'acquisition et de valorisation des données nécessaires et réitèrent leur recommandation de renforcer l'échange d'expérience entre pays européens sur ces aspects de gestion intégrée des données.

Les Mesures de Rétention Naturelle des Eaux (Natural Water Retention Measures, NWRM) ont pour but d'améliorer l'état des eaux selon une approche multi fonctionnelle qui couvre les aspects hydrogéologiques, hydromorphologiques de pollutions diffuses, mais aussi hydrologiques de gestion des étiages et des inondations. En introduisant un changement d'approche, les NWRM et plus largement toutes les infrastructures vertes, doivent conduire à une plus grande résilience des milieux. Elles sont donc bien des mesures d'adaptation à part entière. La plateforme européenne mise en ligne avec le projet NWRM, en permettant le partage d'expériences déjà mené et en favorisant la structuration de l'information devrait aider au transfert de bonnes pratiques entre acteurs mais aussi au financement de ces mesures en fournissant un cadre reconnu. La conférence de l'EURO RIOB représente une opportunité d'informer et de mobiliser les autorités et gestionnaires de bassin sur la problématique de la restauration et la rétention de l'eau par des moyens naturels, pour l'intégrer dans les plans d'adaptation et faire des NWRM des mesures d'adaptation à part entière.

- **Table ronde N° 2 : Gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers :**  
Districts Internationaux; rôle et moyens des Commissions Internationales ; accords et conventions bi et multilatéraux ; mise en œuvre des principes et des outils de la DCE et de la Directive Inondation dans les pays de la zone de voisinage de l'UE, riverains des bassins transfrontaliers...

La Convention sur le droit relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation adoptée par les Nations Unies en 1997 est entrée en application le 17 août 2014. La convention de 1997 cherche à assurer le développement, la conservation, la gestion et la protection des fleuves internationaux et à promouvoir leur utilisation optimale. Avec la Convention Eau de la CEE ONU (1992) et la Convention de 1997, les instances internationales et les nations disposent d'un solide cadre de coopération internationale pour les bassins transfrontaliers.

Il convient de rappeler que les deux conventions abordent différents aspects des eaux transfrontalières : par exemple, la Convention 1997 détaille les facteurs d'une utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau quand la Convention 1992 prescrit le contenu des accords internationaux et des activités à mener conjointement. Elles fournissent aussi des éléments cruciaux pour améliorer la gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers.

Les membres de l'EURO RIOB rappellent leur attachement à voir une application effective de ces conventions internationales pour une meilleure gouvernance et gestion des eaux internationales. Constatant que 60 % du territoire de l'UE est situé dans des bassins transfrontaliers, les participants soulignent que les Commissions internationales ont une place déterminante dans la mise en œuvre des directives de l'UE, même au-delà des frontières de l'UE et appellent à renforcer le soutien à ces Commissions des districts transfrontaliers.

La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers doit encore être améliorée, en particulier pour la bonne gestion de l'eau dans les districts internationaux créés en l'application de la DCE. Outre la DCE, cette gouvernance plus efficace doit permettre une mise en œuvre coordonnée de la Directive Inondation et de la Directive Cadre sur la Stratégie Milieux Marins, dans les bassins transfrontaliers et les régions marines, y compris dans ceux qui sont partagés avec des pays riverains non membres de l'UE ou de l'EEE.

Cela suppose de conclure des accords de coopération entre Pays riverains ou de s'appuyer sur des Commissions déjà établies pour créer les conditions d'une gouvernance adaptée, établie sur la base de l'instauration d'une confiance mutuelle, d'une compréhension commune des problèmes du bassin fondée sur des données et analyses précises, accessibles et partagées et avec une implication des acteurs. Le rôle et les moyens des Commissions internationales des fleuves transfrontaliers doivent être renforcés autant que de besoin pour permettre une application efficace de la DCE et des Directives « filles » dans les pays concernés ou associer dans une perspective commune d'atteinte du bon état des eaux les pays non membres de l'Union européenne ou de l'EEE.

Les travaux réalisés au sein de l'Initiative pour la Gouvernance de l'eau de l'OCDE en particulier ceux conduits par le RIOB et l'UNESCO peuvent aussi alimenter les progrès dans la gouvernance des bassins nationaux et transfrontaliers au sein de l'UE et au-delà notamment dans les pays voisins de l'UE.

- **Table ronde N° 3 : Le financement de la politique de l'eau et l'analyse économique**, mise en œuvre et financement des Programmes de Mesures, mobilisation des financements notamment accès aux fonds structurels européens ; principe de recouvrement des coûts ; analyse économique pour déterminer les combinaisons de mesures ayant le meilleur rapport coût-efficacité,...

Le financement des Programmes de mesures pour la mise en œuvre effective de la DCE et des directives « filles » demeure une préoccupation pour les gestionnaires du domaine de l'eau de l'Union Européenne.

Les participants soulignent l'importance de l'octroi de financements adéquats pour atteindre les objectifs de la DCE et s'assurer de son efficacité et de sa cohérence avec les autres directives européennes.

La recherche de sources de financement doit être guidée par le principe pollueur/payeur de la DCE et reposer sur des mécanismes de recouvrement des coûts. Ces principes doivent être mis en place et confortés partout où cela est nécessaire.

Les membres de l'EURO-RIOB rappellent l'intérêt de s'assurer que les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> RBMP soient établis sur la base d'une analyse économique plus exhaustive des pressions sur les ressources en eau et d'une quantification adéquate des coûts et impacts des mesures nécessaires pour se conformer aux objectifs de la DCE.

Cette analyse économique doit permettre de déterminer les combinaisons de mesures qui auront le meilleur rapport coût – efficacité. Dans ce but, des méthodologies claires et transparentes devraient être établies, tout comme le renforcement de la recherche économique pour mieux connaître le coût de l'inaction, notamment de la non application de la DCE, les coûts disproportionnés et l'analyse coûts / bénéfiques. Cela vaut aussi pour la recherche juridique afin de trouver de nouvelles réponses institutionnelles multi partenariales public / privé, pour la mise en œuvre concrète et rapide des maitrises d'ouvrage locales. De même, il convient de poursuivre l'effort dans l'amélioration des connaissances communes et dans la mise en place d'un guide pratique dans le cadre de la CIS.

Une meilleure compréhension des phénomènes environnementaux et climatiques d'une complexité infinie et des impacts de l'homme sur son environnement (et en particulier les ressources en eau) passe par un investissement de long terme et coordonné en matière de recherche, développement et innovations tant technologiques que sociales. Ceci permettra de trouver des solutions en matière d'adaptation aux besoins croissants de nos sociétés et de l'économie, aux changements futurs qu'ils se produisent aux échelles locales ou globales, tout en préservant les services écosystémiques qui sont vitaux pour l'existence et le bien-être des populations. Ceci devra permettre le changement de paradigme (réutilisation de l'eau, assainissement décentralisé, etc.) rendu nécessaire par ces nouveaux challenges.

Les participants soulignent la nécessité d'agir au niveau européen, au niveau des états et au niveau des bassins pour amplifier la mise en cohérence des objectifs environnementaux, des politiques et pratiques sectorielles, en particulier du secteur agricole.

Un effort doit être déployé pour que les financements disponibles au niveau européen, notamment les fonds structurels, et à d'autres niveaux (tant au niveau de la recherche et innovation que de la mise en œuvre des politiques ad hoc) trouvent une plus large utilisation dans le cadre des mesures relatives à la gestion des ressources en eau. La combinaison et l'intégration de différentes sources de financement contribueraient à améliorer la mise en œuvre des mesures induites par les plans de gestion de bassin.

L'UE et les états membres doivent aussi maintenir un haut niveau d'appui financier pour la solidarité avec les pays du sud et les pays voisins de l'UE, pour favoriser l'amélioration de la gouvernance dans les bassins partagés avec les Etats Membres et soutenir le développement de financements solidaires pour l'accès à l'eau comme à l'assainissement

indispensable tant pour des raisons de santé publique que pour éviter la dégradation de la qualité des eaux.

- **Table ronde N°4 : Les procédures territoriales d'application des Directives (affluents, aquifères, baies ....) et la participation des acteurs locaux**  
Autorités locales, agriculteurs, industriels, énergéticiens, transporteurs fluviaux, pêcheurs et aquaculteurs, ONGs....) ; l'implication du grand public,...

Les participants rappellent que l'implication des acteurs et du public est cruciale pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau et que leur information et leur participation dans les processus de décision dès l'amont doivent être encore développées pour une plus grande appropriation des mesures et des actions contenues dans les plans de gestion.

L'appropriation par tous les usagers des politiques liées à l'eau et des mesures qui en découlent est un passage incontournable pour progresser et gagner en efficacité.

L'accès du public aux résultats de la surveillance et aux connaissances sur l'eau et les milieux aquatiques facilite cette appropriation, et par conséquent, améliore l'efficacité des actions. Cela renvoie non seulement à la mise en place d'instances décisionnelles ou consultatives à différentes échelles territoriales, mais également à la représentation des différents usagers ou catégories d'usagers. Ces éléments sont essentiels dans le cadre de la participation du public pour renforcer la compréhension des défis à venir et des efforts nécessaires.

Les participants à la Conférence EURO RIOB soulignent l'importance d'un meilleur engagement avec les communautés locales dans les projets qui concernent la gestion des ressources en eau. L'implication des communautés locales doit être développée par le biais d'exercices participatifs qui les introduisent à la démarche plus globale par des exercices participatifs qui les introduisent à la démarche plus globale en les confrontant dans un premier temps à des problématiques les concernant directement. Cette progressivité vise à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs locaux (décideurs, autorités locales et le public en général).

L'application des mesures est, dans bon nombre de pays, de la responsabilité de maîtres d'ouvrage locaux, publics ou privés. Il est donc indispensable de s'assurer de leur participation active dans les processus nationaux de mise en œuvre de la DCE, à l'amont, et dans la construction des programmes de mesures.

L'appropriation par tous les usagers, des politiques liées à l'eau et des mesures qui en découlent est un passage incontournable pour progresser et gagner en efficacité. L'accès du public aux résultats de la surveillance et aux connaissances sur l'eau et les milieux aquatiques facilite cette appropriation, et améliore l'efficacité des actions. Ces éléments sont essentiels dans le cadre de la participation du public pour renforcer la compréhension des défis à venir et des efforts nécessaires.

Si les efforts entrepris au cours du premier cycle de la DCE ont principalement visé à répondre aux obligations de la DCE, désormais, l'accent doit être mis davantage sur l'exploitation et l'utilisation rationnelle des connaissances produites et sur leur large diffusion et leur appropriation par les décideurs et le grand public, aux échelles appropriées, sans oublier l'échelle territoriale locale.

Au-delà de la pratique de fourniture aux acteurs locaux et au public des résultats issus des réseaux de surveillance, il faut envisager des plans de formation et de partage d'expériences multi acteurs au sein des bassins, l'utilisation d'outils d'interprétation amenant à mieux communiquer avec les décideurs et le grand public à l'échelle locale. Le programme de

surveillance pourra être un outil de communication en soi s'il est basé sur des méthodes normalisées permettant d'améliorer la compréhension, la comparaison et l'utilisation des informations.

Cette problématique doit être vue en mettant l'accent sur l'intégration des problèmes quantitatifs, l'adaptation au changement climatique, la coordination entre les directives de l'Union Européenne (eau, inondation, stratégie milieu marin, habitat, faune et flore) et le lien avec les politiques sectorielles (agriculture, énergie, navigation, urbanisation, forêt, environnement ...).

En outre, les participants à la conférence EURO-RIOB recommandent que les organismes de bassin et les décideurs européens encouragent le développement des démarches territoriales qui fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau à une échelle locale adaptée. ...

L'efficacité des démarches territoriales passe par la transformation des enjeux généraux d'une part et des enjeux locaux d'autre part en enjeux de territoire en favorisant la transversalité des intérêts des acteurs locaux notamment dans le cadre du dialogue territorial. Les autorités publiques doivent encourager et participer à ces dialogues notamment pour améliorer la coopération et la coordination verticale.

Par ailleurs, le changement d'échelle est très favorable pour répondre aux orientations européennes et sur le pilotage des actions mises en œuvre sur le bassin versant. Par exemple, en changeant de perspectives (en ayant une vision territoriale), il est ...plus facile de répondre aux nouvelles orientations européennes en matière d'éco-ingénierie (telles que les mesures naturelles de rétention d'eau).

Dans ce sens, le développement de comités/commissions de rivière composés des différentes parties prenantes (élus, usagers, Etat), que leur participation soit volontaire, souple, non formalisé ou institutionnalisé et réglementé doit être fermement encouragé. Les acteurs locaux ainsi réunis définissent les objectifs de gestion de l'eau partagés et les moyens de les atteindre.

Le succès de ces démarches s'appuie sur un trinôme d'acteurs : un leader local dynamique qui mobilise les acteurs locaux dès le démarrage de la démarche, un animateur territorial, une structure porteuse locale qui porte la stratégie du projet et met en œuvre les orientations; cette structure peut être une association, une organisation non gouvernementale, une collectivité territoriale, un syndicat ou un parc naturel régional ... Il est recommandé d'encourager préférentiellement les actions menées dans ce cadre. Les démarches territoriales constituent une courroie de transmission entre le niveau local, le niveau du district hydrographique et de l'Etat et un outil d'appropriation de l'espace par les acteurs locaux favorisant les conditions de l'action.

Il est recommandé que soit réalisées des opérations de démonstration de leur valeur ajoutée pour encourager la mise en œuvre de telles démarches, y compris la création d'un lieu d'échanges des pratiques et expériences notamment dans le cadre d'un réseau européen des organismes de bassin porteurs de démarches territoriales. Dans ce cadre, des démarches territoriales transfrontalières doivent permettre d'assurer la cohérence des actions de part et d'autres des frontières.

Le diagnostic socio-économique préalable du territoire permet de s'assurer que tous les intérêts seront représentés dans les instances de décision du plan de gestion local. L'évaluation de ces plans est à encourager.

Le partage et l'harmonisation des informations, notamment les informations spatiales, doit dépasser le cadre du territoire de l'UE et concerner tous les pays riverains d'un même bassin transfrontalier, favorisant ainsi l'émergence d'une coordination dans le développement des plans de gestion bassin dans les bassins transfrontaliers.

-----

La conférence « EURO – RIOB 2015 » constitue une nouvelle étape importante non seulement pour faire le bilan de l'application du premier cycle de Plan de Gestion de Bassin 2010 - 2015, mais aussi pour formuler des propositions afin d'améliorer la mise en œuvre de la DCE et des directives associées et prendre mieux en compte la dimension du changement climatique au cours des prochains cycles, en particulier pour la période 2016 – 2021.

Tout en se réjouissant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la DCE, comme annoncé par le Directeur de la DG Environnement lors de son intervention dans la conférence, les membres de l'EURO-RIOB considèrent que les efforts dans l'application des mesures doivent être accrus pour que la totalité des masses d'eau atteignent le « Bon statut » dans un délai raisonnable.

Pour les progrès futurs, ils soulignent la grande nécessité d'avoir une meilleure coordination entre la politique de l'eau européenne et les autres politiques économiques et sectorielles de l'UE, comme la PAC, la politique relative aux transports transnationaux ou celle des énergies renouvelables.

Les recommandations ont aussi nourri les travaux préparatoires de la COP 21 qui abordera la question du changement climatique et des ressources en eau lors d'une journée spécifique.

L'ensemble des participants à la conférence s'est réjoui de l'adoption d'un objectif de développement durable (ODD 6) relatif à l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et à la gestion durable des ressources en eau et chacun exprime sa volonté d'agir pour la mise en œuvre de cet objectif ambitieux.

Les participants remercient la Roumanie et en particulier Madame Daniela RADULESCU (Roumanie), pour avoir assuré avec détermination et succès la présidence du groupe EURO-RIOB au cours de l'année 2014 / 2015.

Le Professeur Jacques GANOULIS, Secrétaire Spécial pour l'Eau au Ministère de l'Environnement et de l'Energie de Grèce a été élu Président du groupe EURO –RIOB pour l'année à venir, jusqu'à la prochaine conférence en 2016.

Les délégués ont confirmé avec reconnaissance la proposition des Autorités françaises d'organiser en France la conférence « EURO-RIOB » 2016 » à Lourdes. Ils ont également décidé de tenir la conférence « EURO-RIOB » en 2017 à Dublin en Irlande.

Les délégués remercient les Autorités Grecques pour leur excellent accueil et pour la parfaite organisation de cette 13<sup>ème</sup> Conférence.

**APPROUVE À THESSALONIQUE LE 24 NOVEMBRE 2015**

La Déclaration finale, les photos et toutes les présentations sont publiées sur le site Internet : [www.riob.org](http://www.riob.org)

